Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : Septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Grande Anse - Pestel, 5eDuchity, CCS

de Duchity, Public. Code institution 834503 - Coordonnées GPS 18,435127; -73,901043

Responsable du centre de santé : Natacha Lafontant, Infirmière

Mail: Tél.: (509) 38 34 30 60

Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A : Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante ; description d'acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.).

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait la réhabilitation du système sanitaire est devenue une priorité. Pou ry parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (StrengtheningPrimaryHealth Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Porjets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Le Centre de santé de Duchity était une très petite structure construite dans les années 1980 et située sur le bord de la route nationale. Touché par Matthew, le site a bénéficié des travaux de réhabilitation et de mise aux normes pour garantir une meilleure qualité d'accueil et de service sous le projet PASMISSI (résidence, incinérateur, dépôt de stockage). Le tremblement de terre de 2021 à entièrement détruit l'ancien bâtiment de soin, par contre la résidence et bloc sanitaire construits par PASMISSI ne présentent que de faibles dégâts. Depuis le séisme le centre fonctionne dans la résidence. Les nouveaux travaux concernent : Reconstruction du centre, Construction de résidence gardien, Nettoyage et peinture de la résidence, Tonnelle d'accueil, Electricité et plomberie, entrée d'ambulance, réaménagement de la cour.

La durée des travaux ne devrait pas dépasser 365 jours et ces travaux n'auront pas d'impacts négatifs sur les aspects sauvegarde social et environnemental (SSE).

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		x	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu semi-urbain.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		x	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique	1	I	1

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non					
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.				
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres							
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		x	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.				
14	Si oui, combien ?		х					
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.				
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL¹, faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention				
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.				
18	Si oui, combien ?		х					
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.				
	Pollution et nuisances							
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.				
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.				
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.				
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.				
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.				
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х						
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.				

¹Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité		•	
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'oeuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des partie prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : Septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Grande Anse – Corail-Beaumont, CS Sainte Agnès

Citimed, Mixte. Code institution 833401 - Coordonnées GPS 18,47852; -73,94279

Responsable du centre de santé : Dr Lajeau

Mail: Tél.: (509) 48 48 34 39

Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait la réhabilitation du système sanitaire est devenue une priorité. Pou ry parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (StrengtheningPrimaryHealth Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Porjets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Anciennement privé et transféré à l'État en 2014, c'est le plus grand Centre de santé du département tant en superficie que par la diversité des services proposés. Déjà en 2016 Sainte Agnès avait été très fortement endommagé par le cyclone Mathew. Les 4 bâtiments qui le composent ont tous subi d'énormes dégâts (toitures envolées, portes et fenêtres cassées, peinture, électricité, plomberie, céramiques...) deux d'entre eux ont été réparés (un par la Croix rouge canadienne et l'autre par Save the Children (quelques reprises sont nécessaires). Le tremblement de terre a accentué les dégâts. Aujourd'hui, le CS qui avait une capacité d'accueil de 30 lits ne revoit plus de patients en hospitalisation faute d'espace, ce qui oblige les malades à se rendre dans la ville de Cayes pour être suivis. La présence du corps médical a été réduite puisque la majorité des services n'est pas fonctionnel et il n'y a plus de résidence pour l'accueillir.

Pour l'instant, le centre fonctionne à 40% de ses capacités. De nombreux travaux sont nécessaires pour le rendre fonctionnel à l'identique avant Matthew et pour répondre aux exigences de conformité. Réhabilitation de 2 bâtiments principaux, Clôture et barrières, Drainage et collecte d'eau pluviale, Accès et allée piétonne, Reprise de la cage d'incinérateur, Reprise de plomberie, Reprise d'électricité.

Les travaux prévus n'auront pas d'impacts négatifs sut les aspects sauvegarde social et environnemental (SSE). Le CAL est dans un espace isolé de toutes habitations, l'environnement ne sera pas endommagé. Il convient tout de même de veiller aux respects des droits des travailleurs.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur		•	
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu semi-urbain.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie sera quasi exclusivement utilisée.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL², faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus l'eau de pluie sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			

²Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'oeuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des partie prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : Septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Grande Anse - Corail, 1ere Duquillon, CCS de

Moulines, Mixte. Code institution 831103Coordonnées GPS 18,47732; -73,99765

Responsable du centre de santé : MafiraSaintelus Tél. : (509) 40 77 74 92

Mail:	Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait la réhabilitation du système sanitaire est devenue une priorité. Pou ry parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (StrengtheningPrimaryHealth Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Porjets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Le Centre de santé de Moulines est une petite structure qui a bénéficié des travaux de mise aux normes avec le projet PASMISSI. Le centre a bénéficié d'une première réhabilitation avec le projet PASMISSI après le passage du cyclone Matthew. Le tremblement de terre a très fortement endommagé le bâtiment principal, pendant que les structures récemment construites n'ont subi que de légers dégâts. Pour permettre au centre de santé de fonctionner dans des conditions optimales, le projet PROSYS prévoit les travaux suivant :

Démolition et reprise du bâtiment principal, reprise du système électrique et la plomberie.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Aucun défrichement ne sera fait. L'espace nécessaire existe déjà.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu semi-urbain.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	Une rivière coule à proximité du centre.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi-urbain de la zone.
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous –projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL³, faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Les structures commerciales informelles se trouvent à une quinzaines de mètres, mais se seront nullement affectées.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous-projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur pour l'élimination des déchets médicaux sera construit.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux représente pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus une rivière coule à proximité du centre, elle sera principalement utilisée.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			

³Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Au contraire, il vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet vise au renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels	•		
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des partie prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 22 mai 2018

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Grande Anse, Jérémie, 9e-Fonds-Rouge-Torberck, CCS ND de l'Assomption de Numéro 2, Mixte, Code institution 811908. Coordonnées GPS 18,66224 ; -74,15806

Responsable du centre de santé : Père Jomanas +509 37 31 87 46

Mail : Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait la réhabilitation du système sanitaire est devenue une priorité. Pou ry parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (StrengtheningPrimaryHealth Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Porjets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

C'est un très petit dispensaire d'une superficie moindre de 40m² positionné dans la cour de la paroisse. Le centre a été très touché par le cyclone Matthew, et a bénéficié des réparations très sommaires de la part de l'ONG japonaise Future Code. Le séisme du 14 aout 2021 a causé de nouveaux dégâts dans ce petit centre aux architectures très fragiles, qui aujourd'hui est quasiment déserté par la population et le corps médical tant les services proposés sont minimes. L'espace n'est pas du tout approprié pour un service de santé.

Pérennant en considération ces paramètres, il a été décidé la construction d'un nouveau centre avec les normes standards de base et tous les services appropriés. Un terrain a été cédé au MSPP en ce sens. Les travaux à réaliser : Construction du Centre Santé, Construction de la résidence, Incinérateur et dépôt stockage, tonnelle d'accueil, Construction Guérite de sécurité, Construction d'une buanderie, Forage et pompage d'eau, clôture, mur de soutènement, Fosse septique et puisard, Réservoir de 40m³, aménagement cour.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur		•	
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement. Il y a de l'eau en abondance dans la zone.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Ancien de terrain de pâturage, aucuns arbres ou arbustes dans le champs d'intervention.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural boisé, mais il n'y a pas d'aires protégées à proximité.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie et de la DINEPA seront principalement utilisées pour la réalisation des travaux.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage de la zone.
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous-projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁴ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Aucun commerce formelle ou informelle dans le rayon des interventions.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous- projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur sera construit pour l'élimination des déchets médicaux.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux ne représentent pas une menace pour les eaux souterraines.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Aucune utilisation de ce type, même minime.
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Le sous-projet vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet favorise le renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.

⁴Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non		
	Santé sécurité				
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter	
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		X	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.	
	Préoccupations de genre				
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.	
	Sites historiques, archéologiques ou culturels				
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		x	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des partie prenantes a été rédigé.	
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х		

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction Gants, masques, casques, chaussures. De plus des formation sur la sécurité sera proposée au ouvriers.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Grande Anse, Corail, Pestel, 2ème Espère-2, CCS

Centre Espoir Communautaire Abricots de Pestel, - Public - Code Institution 834207 - Coordonnées GPS 18,648531; -73,90503

Responsable d	lu centre de santé :	Madame Milfort	infirmière tel	31 29 82 04
vesnolisanie a	iu ceillie de saille i	IVIAUAIIIE IVIIIIUIL	. 1111111111111111111111111111111111111	. 31 23 02 04

Mail:	Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait la réhabilitation du système sanitaire est devenue une priorité. Pou ry parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (StrengtheningPrimaryHealth Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Porjets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Très isolé géographiquement, les dégâts du cyclone Matthew (2016) et du tremblement de terre (2021) sont encore visibles puisque le centre n'a bénéficié d'aucune réhabilitation depuis sa création. Le centre est situé à 200 mètres d'une école nationale et à proximité d'un terrain de football. L'espace est assez isolé. Toutefois, le site est très fréquenté car c'est le seul centre dans un rayon de plus 20 kilomètres. La qualité du service proposé est telle que des patients viennent de la ville de Baradères dans le département des Nippes, plus de 24 heures de marche pour arriver dans le centre. La population desservie est estimée à plus de 5 000 personnes (hors vaccination).

Pérennant en considération ces paramètres, il a été décidé la construction d'un nouveau centre avec les normes standards de base et tous les services appropriés. Un terrain a été cédé au MSPP en ce sens. Les travaux à réaliser : Démolition et reconstruction du centre, Construction de la résidence, Incinérateur et dépôt stockage, Construction tonnelle d'accueil, Construction Guérite de sécurité, Construction d'une buanderie, Forage et pompage d'eau, Construction de la clôture, Fosse septique et puisard, Réservoir de 40m³, Aménagement cour.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non				
	Ressources du secteur						
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		x	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement. Á signaler tout de même la rareté de l'eau en période de sécheresse.			
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Quelques arbustes sans valeurs réelles seront arrachés pour faciliter l'implantation, mais cela n'aura aucune incidence sur l'enivrement.			
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.			
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.			
	Diversité biologique						
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.			
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement			
	Zones protégées						
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural boisé, mais il n'y a pas d'aires protégées à proximité.			
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.			
	Géologie, sols, catastrophes naturelles						
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х				
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.			
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	La rareté de l'eau en période de sécheresse est manifeste. L'eau de pluie sera principalement utilisée pour la réalisation des travaux.			
	Paysage / esthétique	Paysage / esthétique					
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi- urbain de la zone.			
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres						

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous-projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire. Le centre continuera de fonctionner pendant les travaux.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁵ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Aucun commerce formelle ou informelle dans le rayon des interventions.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	La quantité de poussière produite sera insignifiante pour la l'atmosphère.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous- projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur sera construit pour l'élimination des déchets médicaux.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux ne représentent pas une menace pour les eaux souterraines. De plus aucune nappe phréatique n'est à signaler.
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, cependant c'est une zone très aride en période de sécheresse.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Aucune utilisation de ce type, même minime.
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Le sous-projet vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.

⁵Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet favorise le renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des partie prenante a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction Gants, masques, casques, chaussures. De plus des formation sur la sécurité sera proposée au ouvriers.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Grande Anse, Jérémie, 2èm Haute Voldrogue, Siloé de Léon, - Public - Code Institution 811205 – Coordonnées GPS 18.54544 : -74.11118

Responsable du centre de santé : Jeannot Pierre tél. 31 29 20 57

Mail:	Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait la réhabilitation du système sanitaire est devenue une priorité. Pou ry parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (StrengtheningPrimaryHealth Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Porjets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Situé en milieu rural, le dispensaire de Léon a été construit avant 1978 et dessert actuellement une population estimée à plus de 30 000 personnes. Malgré les nombreux dégâts causés par le cyclone Matthew, le centre n'avait pas bénéficié de travaux de réhabilitation et de mise aux normes pour garantir une meilleure qualité d'accueil et de service. Le tremblement de terre de 2021 a provoqué de nombreux dégâts qui sont venus s'additionner à ceux causés par le cyclone. La dégradation naturelle (depuis 1978), les ravages du cyclone, les destructions causées par le séisme, l'accumulation de tant de facteurs négatifs rendent le site extrêmement dangereux pour l'accueil des patients et pour le personnel de santé.

Pérennant en considération ces paramètres, il a été décidé la construction d'un nouveau centre avec les normes standards de base et tous les services appropriés. Un terrain a été cédé au MSPP en ce sens. Les travaux à réaliser : Démolition et reconstruction du centre, Construction de la résidence, Incinérateur et dépôt stockage, Construction tonnelle d'accueil, Construction Guérite de sécurité, Construction d'une buanderie, Forage et pompage d'eau, Construction de la clôture, Fosse septique et puisard, Réservoir de 40m³, Aménagement cour.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur	•		
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, cependant la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement. Á signaler tout de même la rareté de l'eau en période de sécheresse.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Quelques arbustes sans valeurs réelles seront arrachés pour faciliter l'implantation, cela n'aura aucune incidence sur l'enivrement.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural boisé, mais il n'y a pas d'aires protégées à proximité.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie sera principalement utilisée pour la réalisation des travaux. De plus une rivière est à proximité du cenre.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage semi- urbain de la zone.
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous-projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire. Le centre continuera de fonctionner pendant les travaux.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁶ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Aucun commerce formelle ou informelle dans le rayon des interventions.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		x	Le centre se trouve à proximité d'un marché. La circulation des camions sera conditionnée pour éviter une production de poussière qui pourrait être nuisible pour la population.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous- projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur sera construit pour l'élimination des déchets médicaux.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux ne représentent pas une menace pour les eaux souterraines. *
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau, de plus la zone est très pourvue en ressource hydrique.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides		х	Aucune utilisation de ce type, même minime.
28	ou autres produits nocifs ?		^	

⁶Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Le sous-projet vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet favorise le renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		A la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		Х	

Partie C: Mesures d'atténuation: Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction Gants, masques, casques, chaussures. De plus des formation sur la sécurité sera proposée au ouvriers.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet Pasmissi, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Grande Anse, Corail, Roseaux, Carrefour-Charles,

CCS de Golbotine, - Public - Code Institution 832405 - Coordonnées GPS 18,50925 ; -74,06243

Responsable du centre de santé: Roseline Béralis tél. 37 27 96 36 / 40 39 64 41

Mail : Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait la réhabilitation du système sanitaire est devenue une priorité. Pou ry parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (StrengtheningPrimaryHealth Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Porjets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Petit CS situé dans une zone montagneuse et construit en 2010 par une organisation locale. Le bâti est très délabré et ne respecte pas les normes du PES. Il y a 4 pièces exigües et la responsable occupe une d'entre elles pour s'y loger. Malgré d'énormes lacunes (difficultés d'accès, manque d'espace, non-respect des normes de construction, manque de commodités...) ce CS dessert une population d'environ 14 000 personnes. Les personnes habitant la localité de Poucine (Makaya) marchent plus de 4 heures pour s'y rendre. Le CS a été sévèrement touché par le tremblement de terre et a fonctionné plusieurs mois sous une tente. Il y a eu quelques réparations d'importance moindre réalisées avec les fonds propres du personnel qui travaille dans le CS.

Pérennant en considération ces paramètres, il a été décidé la construction d'un nouveau centre avec les normes standards de base et tous les services appropriés. Un terrain a été cédé au MSPP en ce sens. Les travaux à réaliser : Démolition et reconstruction du centre, Construction de la résidence, Incinérateur et dépôt stockage, Construction tonnelle d'accueil, Construction Guérite de sécurité, Construction d'une buanderie, Forage et pompage d'eau, Construction de la clôture, Fosse septique et puisard, Réservoir de 40m³, Aménagement cour.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement. Á signaler tout de même la rareté de l'eau.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Deux arbres seront arrachés pour faciliter l'implantation. Ils seront remplacées en qualité et nombre supérieur.
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural, mais il n'y a pas d'aires protégées à proximité.
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie sera principalement utilisée pour la réalisation des travaux. C'est une zone montagneuse.
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage de la zone.
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous-projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire. Le centre continuera de fonctionner pendant les travaux.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁷ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		x	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Aucun commerce formelle ou informelle dans le rayon des interventions.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	Le transport des matériaux pourrait occasionné de la poussière (route piste) toutefois, il y a peu d'habitations aux abords des voies de circulation.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous- projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur sera construit pour l'élimination des déchets médicaux.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	Ces travaux ne représentent pas une menace pour les eaux souterraines. *
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Aucune utilisation de ce type, même minime.
	Mode de vie		_	
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Le sous-projet vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet favorise le renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.

⁷Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non				
	Santé sécurité						
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter			
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier			
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.			
	Préoccupations de genre						
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.			
	Sites historiques, archéologiques ou culturels						
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet			
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		Á la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé.			
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х				

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction Gants, masques, casques, chaussures. De plus des formation sur la sécurité sera proposée au ouvriers.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet PASMISSI, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : Avril 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Grande Anse, Corail, Roseaux, 2è Fonds cochons,

CCS Saint Antoine de Padou de Lopino, - Mixte - Code Institution 832203 - Coordonnées GPS 18,50925 ; -74,06243

Responsable du centre de santé :	
Mail:	Responsable de la sélection environnementale et sociale : Néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait la réhabilitation du système sanitaire est devenue une priorité. Pou ry parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (StrengtheningPrimaryHealth Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'unité de Gestion des Porjets (UGP).

Différents types d'interventions sont prévus, réhabilitation, démolition, reconstruction, finalisation de constructions. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et anti cycloniques. D'un autre côté ils doivent améliorer la qualité des soins patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en, matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Petit CS situé dans une zone montagneuse et construit en 2010 par une organisation locale. Le bâti est très délabré et ne respecte pas les normes du PES. Il y a 4 pièces exigües et la responsable occupe une d'entre elles pour s'y loger. Malgré d'énormes lacunes (difficultés d'accès, manque d'espace, non-respect des normes de construction, manque de commodités...) ce CS dessert une population d'environ 14 000 personnes. Les personnes habitant la localité de Poucine (Makaya) marchent plus de 4 heures pour s'y rendre. Le CS a été sévèrement touché par le tremblement de terre et a fonctionné plusieurs mois sous une tente. Il y a eu quelques réparations d'importance moindre réalisées avec les fonds propres du personnel qui travaille dans le CS.

L'évaluation a mis en évidence la nécessité de la construction d'un nouveau centre avec les normes standards de base et tous les services appropriés. Un terrain a été cédé au MSPP en ce sens. Les travaux à réaliser : Démolition et reconstruction du centre, Construction de la résidence, Incinérateur et dépôt stockage, Construction tonnelle d'accueil, Construction Guérite de sécurité, Construction d'une buanderie, Forage et pompage d'eau, Construction de la clôture, Fosse septique et puisard, Réservoir de 40m³, Aménagement cour.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non				
	Ressources du secteur						
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Le sous projet-de construction requière l'utilisation de matériaux issus des ressources naturelles, la quantité nécessaire ne sera pas nuisible pour la l'environnement. Á signaler tout de même la rareté de l'eau.			
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	Deux arbres seront arrachés pour faciliter l'implantation. Ils seront remplacées en qualité et nombre supérieur.			
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.			
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	La superficie de terrain requise est déjà disponible, aucune acquisition supplémentaire n'est nécessaire.			
	Diversité biologique						
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	La diversité biologique ne sera pas affectée par ce sous-projet.			
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	Le positionnement géographique du site n'occasionne aucun impact négatif sur l'environnement			
	Zones protégées						
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	Le sous-projet est situé en milieu rural, mais il n'y a pas d'aires protégées à proximité.			
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	Il n'existe aucune zone protégée à proximité du sous-projet ; Les travaux n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement proche du site.			
	Géologie, sols, catastrophes naturelles						
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х				
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		En plus d'être situé au milieu d'un vaste système de failles géologiques, Haïti est dans une zone où les activités cycloniques sont fréquentes.			
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	L'eau de pluie sera principalement utilisée pour la réalisation des travaux. C'est une zone montagneuse.			
	Paysage / esthétique						
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	L'architecture de la construction, sera en harmonie avec le paysage de la zone.			
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres						
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	L'air d'intervention ne devrait en aucun cas déclencher des pertes de ce type.			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	Le sous-projet a pour objectif la construction d'infrastructure communautaire. Le centre continuera de fonctionner pendant les travaux.
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (Restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁸ , faune)		х	Aucune ressource naturelle ne se trouve dans la zone d'intervention
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	Aucune personne n'habite dans la zone d'intervention ou à proximité du cercle.
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	Aucun commerce formelle ou informelle dans le rayon des interventions.
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	Le bruit engendré par les travaux de construction ne sera pas nuisible, de plus ce sera sur une courte période.
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		х	Le transport des matériaux pourrait occasionné de la poussière (route piste) toutefois, il y a peu d'habitations aux abords des voies de circulation.
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Déchets liés à la construction, l'entrepreneur a obligation d'assainir le site à la fin des travaux.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х		La production de ces déchets n'est pas directement liée à l'exécution du sous- projet mais à la l'usage qui en sera fait.
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	х		Un incinérateur sera construit pour l'élimination des déchets médicaux.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	х		
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		x	Ces travaux ne représentent pas une menace pour les eaux souterraines. *
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	Il n'y aura pas de consommation d'une grande quantité d'eau.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	Aucune utilisation de ce type, même minime.
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	Le sous-projet vise à l'amélioration du mode de vie des populations locales.
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	Le sous-projet favorise le renforcement des capacités de l'État, les usagers bénéficieront des services de qualités et adaptés à leurs besoins.

⁸Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non				
	Santé sécurité						
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Chantier de construction, les risques d'accidents existent, cependant des dispositions sont prises pour les éviter			
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	Les travailleurs seront équipés de EPI. En ce qui concerne la population, elle n'a pas accès au chantier			
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		X	La main d'œuvre locale sera prioritairement et principalement utilisée, les risques de contaminations sont donc réduites, voire nulles.			
	Préoccupations de genre						
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		La construction d'une infrastructure sanitaire avec des normes standards d'accès et d'utilisation sont autant de facteurs de prise en charge des préoccupations des femmes.			
	Sites historiques, archéologiques ou culturels						
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	Aucun site historique ou archéologique ne se trouve dans le champ d'action du sous-projet			
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		Á la suite de réunions avec la communauté, un plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé.			
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х				

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	On procédera à une construction parasismique et anticyclonique
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Les déchets produits pour la construction seront traités. Ceci est intégré dans les contrats signés par les firmes de construction.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	Une incinérateur sera construit pour la collecte, le tri et l'élimination des déchets médicaux.
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	La population n'encourt aucun risque. Les travailleurs seront équipés de d'Equipement de protection individuel adapté au travaux de construction Gants, masques, casques, chaussures. De plus des formation sur la sécurité sera proposée au ouvriers.
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	Les femmes sont les principales bénéficiaires du sous-projet, leur implication dans les prises de décisions est faite tout au long du processus (planification, exécution, utilisation)
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Ce site a déjà bénéficié d'une intervention à travers le projet PASMISSI, la communauté est bien imbue de la qualité des interventions des projets de l'UGP. De plus le Plan de mobilisation des parties prenantes a été rédigé en collaboration avec les principaux leaders communautaires.

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.